

Triennium de formation monastique

Collegium Internationale Sancti Bernardi in Urbe

Ordinis Cisterciensis

Le renouveau adapté des instituts religieux dépend principalement de la formation de leurs membres.

Chaque institut est appelé à pourvoir à la formation permanente de manière organique et en conformité avec son caractère propre, c'est-à-dire que l'autorité doit promouvoir une mentalité et soutenir une pratique de formation permanente au moyen des instruments dont elle dispose.

L'article trois des Constitutions de l'Ordre Cistercien nous dit que les principes évangéliques et théologiques de la vie Cistercienne, son union avec l'Église ainsi que ses valeurs fondamentales, sont exposés non seulement dans la Règle de Saint Benoît, la Charte de Charité et les Constitutions de chaque Congrégation, mais aussi dans la Déclaration du Chapitre Général sur la vie cistercienne aujourd'hui. Le Chapitre de l'an 2000, le premier où prirent part abbés et abbesses, délégués et déléguées, relut et approuva une nouvelle fois ces documents après les avoir pratiqués pendant plus de trente ans, ce qui a renforcé leur autorité. Le Chapitre les a également énumérés comme documents propres de la formation initiale dans le Programme de formation dans l'Ordre Cistercien. Ils sont donc les instruments et le programme dont dispose en notre temps l'autorité suprême pour promouvoir une mentalité et de soutenir une pratique de formation permanente, et à l'heure actuelle, ils nous ont inspiré de projeter le triennium que, après expérience, nous croyons pouvoir promouvoir.

Nous savons en effet que le Chapitre Général de l'Ordre, en l'an 2000, a reconnu, parmi d'autres documents de grande importance qui définissent son identité, le Programme de Formation dans l'Ordre Cistercien, élaboré et approuvé par le Synode de l'Ordre en 1994, sur la demande du Chapitre Général de 1990.

Dans le document cité, que nous suivons pour cette présentation, nous lisons : Après la première profession, la formation de tous les membres s'accomplit en menant plus pleinement la vie propre de l'institut et en s'attachant davantage à poursuivre sa mission, à condition que pendant cette période de formation, des normes propres soient données dans le Programme de formation de chaque Congrégation ou monastère, ce qui est ensuite complété dans les termes suivants : Que le cycle de formation monastique de la première profession jusqu'à la profession solennelle soit réalisé avec zèle, même s'il peut être fait de diverses manières...

Le Triennium de Formation Monastique qui se réalise au Collège International Saint Bernard veut être une de ces manières et grâce à lui, il est possible d'obtenir un bon complément de la formation initiale, pour tous ceux qui n'ont pas encore émis la profession solennelle, et aussi pour ceux qui l'ont déjà émise depuis plusieurs années, parce que la formation spirituelle, doctrinale et pratique du religieux doit être poursuivie avec soin durant toute la vie, vivifiée par le don de soi dans la communauté

qui est le lieu normal de la formation permanente, et qui est ce chemin de formation progressive et quotidienne, poursuivie dans le contexte de vie habituel, avec les instruments et "ustensiles" de l'existence quotidienne, grâce aux personnes qui sont à nos côtés et qui sont, rigoureusement parlant, nos maîtres de formation ; la communauté est le lieu où Dieu nous a placés et nous a faits grandir, où Dieu continue de se rendre présent par ses dons et aussi par ses provocations.

La proximité entre le siège du Collège International Saint Bernard et l'Athénée Pontifical de Saint Anselme, ainsi que la relation fraternelle qui existe entre nous du fait qu'il a été l'Alma Mater de tant de moines de l'Ordre, nous offre l'opportunité d'organiser nos cours selon le programme des Études monastiques de sa Faculté de Théologie, et de jouir de la précieuse collaboration de ses professeurs, ainsi que de ceux de son Institut Liturgique. Par cette initiative, nous pouvons offrir un bon niveau de formation initiale et de préparation à la formation permanente, niveau que pourrait difficilement offrir pour son compte chaque monastère – cadre ou sera vécue la formation - en plus de l'opportunité de créer des liens avec d'autres moines et moniales de l'Ordre originaires d'autres pays, et pour certains d'autres continents. Le programme des matières est distribué en un triennium dont nous donnons aujourd'hui la structure, en tenant compte de l'expérience acquise avec la préparation des Cours de Formation Monastique déjà réalisés.

Chacun d'entre eux dure un mois et se tient en été, parce que le Collège est libre, alors que durant l'année scolaire il est occupé par les étudiants qui poursuivent leurs études dans les différentes Universités de Rome, et aussi parce que nos moines et moniales en période de formation ont leur propre programme d'études qui les prépare aux différentes activités propres à chaque monastère.

Nous croyons que, avec la programmation des Cours de Formation Monastique, le Collège International Saint Bernard ouvre un espace approprié aux communautés qui, conscientes que dans l'Ordre Cistercien, la formation doit avoir une extrême importance pour les Supérieurs et les moines, parce que la vie et l'activité de l'Ordre dépendent de la formation et que le bien et l'avenir de l'Ordre sont fondés sur la formation menée à bien avec zèle, veulent être conséquentes avec ce que le Chapitre Général a collégialement approuvé et ne veulent pas laisser sans effet les décisions prises.

Sachant que toutes les communautés ne peuvent pas offrir ce que les jeunes ont le droit d'attendre d'elles pour être moines à l'époque actuelle, et que les communautés ont le devoir de leur donner, nous croyons que le Collège International Saint Bernard peut y suppléer en offrant le programme du Triennium de Formation Monastique décrit ci-dessus, pour que les étudiants, sans interrompre leurs études de l'année scolaire, qui sont adaptées aux nécessités de leur communauté, puissent recevoir comme complément ce que le programme des Études monastiques de la Faculté de Théologie de l'Athénée Pontifical Saint Anselme donne à ses étudiants en ce début de XXI^e siècle. En effet, nous ne pouvons oublier que le cours de la formation doit être entièrement et rigoureusement accompli en chacun de ses temps et degrés par tous les élèves, et personne ne doit présumer d'en dispenser ou de l'abrégé, sauf une instance supérieure ou une nécessité pressante ou une utilité spéciale au jugement des Supérieurs, et par conséquent, il est juste que tous les profès de l'Ordre aient accès à ce complément pendant leur période de formation.

Rome, juin 2003

Abbaye cistercienne Sainte Marie de Boulaur